



Projet de loi Santé et Loi HPST

Le projet de loi santé fait l'unanimité contre lui, pourquoi ? :

Le projet de loi santé actuellement en discussion et qui sera présenté à l'Assemblée Nationale au printemps 2015 vient compléter la loi HPST votée en 2009 qui est maintenue, contre toute attente.

La loi HPST a supprimé en 2009 **la prise en compte de la dimension psychologique** de la précédente loi et elle a donné tout pouvoir aux Directeurs Généraux d'ARS. Les personnels sont sous-représentés dans les instances décisionnaires. La démocratie dans les établissements est étranglée, la parole des professionnels confisquée.

Ces différentes réformes reposent sur une logique de politique libérale qui entraîne la destruction du service public qui détériore largement le service rendu à la population et les conditions de travail des professionnels.

Ce projet de loi santé a pour objectif de transférer les patients vers le secteur privé et vers le médico-social. Son unique logique est la marchandisation des soins dont la première conséquence est un coût supplémentaire pour les usagers.

Ce projet de loi santé, à partir de 2016, oblige les établissements publics à se concentrer en un **Groupement Hospitalier de Territoire** pour une industrialisation du soin, à l'opposé de la prise en charge globale de la personne tant du point de vue médical que psychologique et social. Le parcours du patient est un des outils pour traiter les symptômes par pathologie spécifique. La dimension psychologique de la personne n'est absolument pas prise en compte. Les références idéologiques de cette loi réduisent l'homme à sa seule dimension biologique et à des normes comportementales.

Cette logique est la même que celle du gouvernement précédent : restructurer de manière autoritaire pour ne laisser qu'une structure de référence par département.

Ce projet de loi est inamendable, nous demandons son retrait !

Ce projet de loi santé attaque encore davantage les fondements de solidarité et d'égalité des citoyens pour l'accès aux soins dont les piliers sont **la Sécurité Sociale et le service public**.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale

(PLFSS)

Le gouvernement ampute le fonctionnement aux hôpitaux de 2 milliards, alors que la majorité d'entre eux est déjà en grand déficit. Dans le même temps la fraude fiscale est supérieure à 21 milliards d'€ (chiffres de la Cour des Comptes).

Nos dépenses de santé ne sont pas exagérées. Ce sont les recettes de la sécurité sociale qui sont très insuffisantes.

La CGT demande de relancer l'emploi pour abonder la sécurité sociale à partir de l'activité et que soit reversée à la sécurité sociale une partie des dividendes qui fuient vers les paradis fiscaux.

Pour ces raisons

Nous demandons une autre politique et une autre loi de santé

La CGT a initié la **mobilisation** des psychologues depuis plusieurs années pour porter leurs revendications spécifiques pour la **revalorisation des salaires et la lutte contre la précarité en exigeant des emplois statutaires**. Cette **mobilisation** est maintenant élargie en intersyndicale qui poursuit son travail revendicatif.

Pour que nos revendications puissent aboutir, nos institutions ont besoin de **reposer sur un socle commun solide d'intérêt général comme la sécurité sociale et le service public**.

Nous appelons à la mobilisation des psychologues avec leurs revendications spécifiques dans les rassemblements, aux côtés des autres professions, pour défendre la sécurité sociale et l'hôpital public :

Nous pouvons défaire cette politique et en construire une autre !

Jeudi 16 octobre 2014.

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.sante.cgt.fr/ • **e-mail** : ufmict@sante.cgt.fr